

Vers un premier réseau hongrois de protection de la nature

l'instar de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, la Hongrie a su préserver une large part de son patrimoine naturel exceptionnel. Du moins jusqu'en 1989, quand le mode d'utilisation des sols et la vocation militaire de vastes zones permettaient leur protection. Mais, depuis, le processus de redistribution et de privatisation des terres engendre des effets dommageables sur les habitats naturels et les espèces hôtes. Du reste, afin de limiter l'inflation foncière, la loi interdit l'achat de terres par des étrangers durant sept ans à compter de janvier 2004, date d'adhésion à l'Union européenne. Dans les années 90, la préservation du patrimoine naturel passait par la maîtrise du foncier. Ainsi, la législation hongroise n'autorise l'achat de terres agricoles qu'à des collectivités locales ou à des fondations publiques agréées par l'État. Plusieurs fondations ont alors vu le jour. Elles regroupent communes, ONG et individus impliqués dans la conservation du patrimoine naturel. **Cependant ces initiatives, souvent** locales, manquaient souvent de cohérence, de coordination et toujours de moyens.

C'est dans ce contexte que la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, associée à cinq fondations publiques hongroises, a proposé au Fonds français pour l'environnement mondial un projet contribuant à préserver les éléments de biodiversité remarquable en Hongrie et leurs habitats (grande outarde, aigle impérial, butor étoilé, pygargue à queue blanche, loutre, souslik...).

Coopération bilatérale franco-hongroise, ce projet (2001-2008) vise à:

- 1. renforcer et coordonner l'action de cinq fondations publiques¹;
- 2. ébaucher le premier réseau hongrois de protection de la nature;
- 3. préparer l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne par l'intégration de l'acquis communautaire en environnement. ■



Coopération franco-hongroise pour la biodiversité

D'égal à égal

Tolie leçon de respect! Voici ce que les Français ont retenu de l'allocution de Làszlò Haraszthy, sous-secrétaire d'État à l'Environnement hongrois, alors qu'il s'exprimait devant le comité de pilotage du programme franco-hongrois pour la biodiversité. La scène se déroulait en janvier 2005. Alors qu'on s'attendait, légitimement, à ce que l'hôte officiel salue la coopération franco-hongroise engagée depuis 2001, il débuta son discours en présentant les nombreux autres partenariats internationaux dans lesquels la Hongrie est impliquée. La réunion s'ouvrait donc en resituant la coopération franco-hongroise à son juste niveau: un partenariat parmi d'autres.

Ce n'est qu'une anecdote, elle marque cependant l'état d'esprit qui doit prévaloir pour toute coopération: deux pays collaborent sur un pied d'égalité, ici à la préservation du patrimoine naturel de l'Union européenne. Et le soutien financier apporté par la France n'y change rien: respect mutuel et reconnaissance réciproque sont les deux ingrédients de base d'un partenariat international.

Est-ce là la seule clé pour réussir une coopération internationale?

La Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), qui s'est constituée une expérience modeste à travers ses coopérations en Bulgarie, Slovénie, dans les Pays baltes et en Hongrie, y voit d'autres enseignements, lesquels peuvent avoir valeur de conseils.

Les conditions préalables

Ce qui fonde un partenariat, c'est l'objectif que l'on veut atteindre ensemble et la manière dont chacun met ses compétences propres au service de l'objectif commun. Truisme? Certes non, cet énoncé signifie, en clair, que la réussite d'une coopération repose le plus sûrement sur le partage des objectifs. Dans le cas présent, c'est bien l'objet du programme et donc la mise en œuvre d'un réseau de fondations pour la biodiversité en Hongrie qui a été porteur. En effet, cette initiative ne reposait sur aucune collaboration passée ou aucun vécu antérieur. Le partenariat est né d'une rencontre informelle entre les présidents de la fondation Zöld Folyosò et de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels. Et, lorsque le Fonds français pour l'environnement mondial a demandé d'étudier la faisabilité de programmes de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, c'est tout naturellement que les gestionnaires français se sont rapprochés de leur contact en Hongrie.

L'objectif partagé, les similitudes entre les organismes et leurs modes d'intervention, la faisabilité du programme associant cinq

- 1. LE SOUSLIK EST UNE ESPÈCE EMBLÉMATIQUE DES PLAINES HONGROISES, ET UNE PROIE DE L'AIGLE IMPÉRIAL.
- 2. Sentier de découverte aménagé sur le site de Petesmalom de la fondation Zöld Folyosò.
- 3. LES BASES DU PARTENARIAT SONT LA COMPRÉHENSION ET LE PARTAGE DES ENJEUX ET OBJECTIFS.



Les évolutions politiques survenues en Hongrie depuis 1989 ont ouvert la voie aux initiatives individuelles et associatives en matière de protection de la nature. Dans ce contexte, une coopération franco-hongroise pour la biodiversité a vu le jour. Le projet (2001-2008) doit contribuer à préserver les éléments de biodiversité remarquable en Hongrie

en coordonnant l'action de cinq fondations publiques. Il ambitionne également de préparer l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne par l'intégration de l'acquis communautaire en environnement.

acteurs hongrois crédibles ont été les bases de cette alliance. Le respect, la reconnaissance réciproque et la confiance entre les partenaires ont fait le reste.

La relation humaine

Une fois les grands principes actés, le partenariat doit être mis en œuvre de façon concrète, et satisfaisante pour chacun. À ce stade, il convient d'être vigilant sur les modalités et les attendus du partenariat au risque d'anéantir toute perspective de collaboration fructueuse. Plusieurs points doivent retenir l'attention. Et, tout

d'abord, l'importance de l'animation du projet. En effet, un partenariat bilatéral se construit – avant tout – sur un binôme d'animateurs (français et hongrois) disposant de compétences techniques requises mais, également, de qualités humaines.

Importance du relationnel: le mot est lancé. Il s'agit là d'un critère subjectif et qualitatif qui est pourtant primordial. On notera, par exemple, que dans la présente expérience, ces professionnels ont changé en cours de collaboration sans que le programme en subisse de contrecoup. La

qualité relationnelle développée en amont a pu subsister après leur départ. Dans cet échange, d'ailleurs, ce binôme a été renforcé par des binômes de bénévoles, lesquels ont permis de tisser, davantage encore, la toile relationnelle. En effet, quelles que soient la solidité initiale du partenariat et la justesse des règles établies, le jeu partenarial dépend du comportement de chacun des partenaires. Les règles ne suffisent pas à sécuriser un dispositif, à garantir son succès et à anticiper toutes les situations.

La qualité du dialogue entre les animateurs du partenariat, dans un cadre non hiérarchique, est fondamentale pour la qualité du copilotage de l'action au-delà du seul rôle d'interlocuteur privilégié et d'interface entre les structures impliquées.

Le cadre du programme

e projet a été mis en œuvre dans le cadre du volet biodiversité du programme d'action du Fonds français pour l'environnement mondial. Le FFEM est un fonds public créé en 1994 par le gouvernement français. Il favorise la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable. Il subventionne des projets visant la préservation des grands équilibres de notre planète concernant : la biodiversité, les changements climatiques, les eaux internationales, la désertification et la dégradation des terres, les polluants organiques persistants (POPs), la couche d'ozone stratosphérique. En matière de biodiversité, le FFEM favorise la conservation des espèces et des espaces, l'usage traditionnel des ressources naturelles par les populations, une exploitation durable des ressources. Les projets doivent tenir compte des populations locales afin de les impliquer dans la protection de leur environnement et les faire bénéficier des avantages correspondants. Depuis 1994, le FFEM a financé 78 projets de biodiversité dans plus de quarante pays, principalement en Afrique, pour 76 millions d'euros. ■

La question de la langue commune

Dans un contexte international, la question linguistique se pose généralement et, à défaut de parler la langue du partenaire, la maîtrise de l'anglais est rapidement incontournable. Cependant, la pratique des deux langues confère un avantage évident. Ainsi, le suivi de ce programme a été confié à la vice-présidente de la Fédération des conservatoires. En effet, celle-ci étant

Fondations Bihar, Hortobàgy Pro Vértes, Tiszatàj, Zöld Folyosò.

suite page 38 • •

suite de la page 37

d'origine hongroise, sa connaissance de la langue, des contextes historique et politique a grandement facilité la perception du contexte national et le rapprochement des partenaires. Aujourd'hui, les échanges se font indifféremment en anglais, en hongrois ou en français selon l'aptitude des interlocuteurs.

Les suivis comptables et financiers constituent également un volet majeur de la mise en œuvre et du rendu d'un programme. Là encore, la connaissance de la langue du pays (les factures ne sont pas en anglais) et des règles nationales en vigueur (TVA, charges employeurs, règles des marchés...) constituent des atouts maîtres. C'est pourquoi, le partenaire français s'est associé à un bureau d'expertise comptable hongrois, en charge de la certification des recettes et des dépenses des fondations partenaires. Le cabinet comptable a également joué le rôle de conseil auprès des fondations pour leur permettre de s'adapter aux règles du Fonds français pour l'environnement mondial. Le choix de s'appuyer sur des compétences nationales s'est avéré bénéfique aux deux parties dans le suivi et la gestion de ce programme.

Gouvernance

La question de la gouvernance se pose alors. Jusqu'où doit-elle être formalisée? Dans le cas de ce programme franco-hongrois, le choix a été fait d'une forte formalisation. Le fait de se mettre d'accord sur les règles et compétences devait permettre d'avancer plus vite et d'anticiper d'éventuels malentendus.

Des contrats et des conventions bilatérales ont donc été mis en place ainsi qu'un comité de pilotage rassemblant les opérateurs du programme, le Fonds français pour l'environnement mondial et les autorités des deux pays. Le rôle de ce comité est clairement défini et ses compétences validées par les parties. Il suit l'avancement des actions et valide les programmes de travail annuels et les bilans d'activités.

La Fédération des conservatoires joue le rôle d'interface entre le ministère de l'Écologie français, le Fonds français pour l'environnement mondial et les fondations. Le partenariat entre la FCEN et les cinq fondations hongroises s'entretient également au moyen de rencontres annuelles: réunions du comité de pilotage, visites de sites... Ainsi, en septembre 2007, à l'occasion d'une venue en France d'une délégation hongroise, des jumelages entre conservatoires d'espaces naturels et fondations sont prévus.



Une des ambitions du projet consiste en la conservation des races RUSTIQUES TELLES LES VACHES GRISES.

Le partenariat, ca marche...

Le projet s'achève dans deux ans et il reste beaucoup à faire. Néanmoins, il affiche des résultats significatifs qui se traduisent par des investissements structurants tels que l'aménagement de bâtiments administratifs ou de deux écofermes, l'acquisition de matériel d'exploitation des sites, l'acquisition de zones stratégiques pour la conservation, la préservation de races rustiques (vaches grises, brebis racka, porcs mangalica...)... Le projet a également accompagné la création, en 2005, du premier parc naturel hongrois dans la région du Vértes en associant les vingt communes concernées. Les cinq fondations possèdent et gèrent aujourd'hui plus de 5500 ha et emploient plus de quarante personnes. Et puis, aussi, les actions menées possèdent une forte valeur démonstrative vis-à-vis du public et du monde agricole dans un contexte fortement marqué par l'entrée dans l'Union européenne et la politique agricole commune. L'exemplarité de la gestion extensive pratiquée par les fondations propose une alternative réaliste et économiquement viable à l'agriculture intensive.

L'approche économique développée par chaque fondation repose sur le développement des productions traditionnelles (bétail, pisciculture...) et l'écotourisme à des fins d'autofinancement des actions de conservation. Les retombées sont encore modestes mais les tentatives de la fondation Zöld Folyosò de développer un tourisme ornithologique, halieutique et équestre ouvre des perspectives réelles (6000 visiteurs/an) et contribue à revitaliser cette vaste zone d'étangs en déprise. Le projet aura permis aux fondations de professionnaliser leur fonctionnement et d'asseoir leur ancrage territorial ainsi que leur crédibilité. Ces cing fondations ayant construit des habitudes de travail en commun sont, plus qu'hier, des acteurs du développement rural et de la préservation du patrimoine naturel en Hongrie. Aussi, s'il est un autre enseignement à retenir, ce serait celui-là: le partenariat ne se décrète pas, il se construit progressivement. Ce sont les échanges et les collaborations à venir qui nous diront si cette démarche va survivre au programme qui l'a engendrée. ■

MARC MAURY

CHEF DE PROJETS - FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

>>> Mél:

marc.maury@enf-conservatoires.org

En savoir plus

Fédération des conservatoires d'espaces naturels • Tél.: 02 38 24 55 00 site: www.enf-conservatoires.org

Côté finances

es moyens financiers alloués au programme sont significatifs puisqu'ils atteignent près de trois millions d'euros, dont 38 % proviennent du Fonds français pour l'environnement mondial et 25 % du ministère de l'Environnement hongrois. Le budget est complété par des contributions privées, de l'autofinancement et surtout par les fonds du second pilier de la politique agricole commune (MAE, 20%) auxquels les fondations sont éligibles. ■